

Rapport RSE

(Basé sur le référentiel VSME)



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'entreprise : AU Group - ASSURANCE UNIVERSELLE
SIRET : 552 073 256 00018
Devise du rapport : Euros
Période concernée : 01/01/2025 au 31/12/2025
Rapport généré en : Mai 2026

Sauf indication contraire, toutes les informations divulguées concernent la période de référence ci-dessus.

Rapport de durabilité préparé conformément au standard VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs) développé par l'EFRAG.

INTRODUCTION

À propos d’AU Group

AU Group est un cabinet français et international de conseil et de courtage spécialisé dans la gestion du risque de crédit, le financement du poste clients, les cautions et garanties ainsi que les solutions d’assurance-crédit et de gestion des risques financiers.

Présent en France et à l’international, AU Group accompagne ses clients dans la sécurisation de leurs activités, l’optimisation de leur gestion des risques et le développement de solutions adaptées à leurs enjeux économiques, financiers et opérationnels.

Dans le cadre de ses activités, AU Group travaille avec un large écosystème de parties prenantes comprenant notamment des clients, des assureurs, des courtiers, des partenaires financiers, des fournisseurs et des experts spécialisés.

L’entreprise intègre progressivement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités, son fonctionnement interne et ses relations d’affaires. Cette démarche s’appuie notamment sur des politiques, procédures et pratiques menées par un comité de pilotage RSE au sein du groupe.

À propos de ce rapport

Le présent rapport constitue le premier rapport de durabilité d’AU Group préparé conformément au standard VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs) développé par l’EFRAG. Il a été élaboré selon le module de base (« Basic Module ») du standard VSME, avec l’intégration de certains éléments complémentaires issus du module complet lorsque cela était pertinent. Ce rapport a été préparé à l’échelle des activités françaises d’AU Group et couvre les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés comme pertinents pour le groupe.

À travers ce rapport, AU Group souhaite communiquer de manière transparente sur sa démarche RSE, ses engagements, les actions mises en œuvre, les indicateurs suivis ainsi que les initiatives envisagées pour renforcer progressivement sa contribution à une économie plus durable.

Ce rapport reflète également la volonté de l’entreprise de structurer davantage son pilotage ESG et d’améliorer progressivement le suivi de ses données extra-financières conformément aux bonnes pratiques de reporting de durabilité.

Le présent rapport n’a pas fait l’objet d’une vérification externe.

SOMMAIRE – RAPPORT DE DURABILITÉ VSME

[B1] Informations générales - bases de préparation du rapport	p4
[B2] Informations générales - Pratiques, politiques et/ou initiatives	p6
[B3] Environnement	p20
[B6] Environnement	p22
[B7] Environnement	p22
[B8] Social	p23
[B9] Social	p23
[B10] Social	p24
[C1] Informations générales	p25
[C2] Informations générales	p30

ANNEXES

- Annexe 1 - Méthodologie de calcul
- Annexe 2 - Glossaire
- Annexe 3 - Liste des politiques et procédures
- Annexe 4 - Tableaux d'indicateurs ESG

[B1] Informations générales - Base de préparation du rapport

Base de préparation	Rapport préparé conformément à l'Option A du standard VSME (Module de base), avec l'intégration de certaines informations issues du module complémentaire afin d'apporter une vision plus complète de la démarche de durabilité de l'entreprise.
Référentiel utilisé	Rapport de durabilité préparé conformément au standard VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs) développé par l'EFRAG.
Base de reporting	Activités françaises d'AU Group (périmètre France)
Informations inchangées par rapport à la période précédente	Aucune
Forme juridique de l'entreprise	SAS – Société par Actions Simplifiée
Activité principale de l'établissement (NAF/APE)	Activités des agents et courtiers d'assurances (66.22Z)
Nombre de collaborateurs(trices) (2025)	98
Méthodologie de comptabilisation des effectifs	Effectif calculé en nombre de personnes à la fin de la période de reporting et incluant tous les contrats
Pays principal d'activité de ce reporting	France
Liste des sites	Le périmètre du présent rapport couvre l'ensemble des activités d'AU Group

	exercées sur ses six sites. Les données présentées ont été collectées et consolidées pour l'ensemble de ces implantations afin de refléter au mieux les performances environnementales, sociales et de gouvernance de l'entreprise sur la période de reporting. Site 1 : 91 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris Site 2 : 29A avenue de la Marne, Bâtiment Equinoxe Parc du Verseau, 59290 Wasquehal Site 3 : 6 place Mellinet, CS 80534, 44105 Nantes Cx 4 Site 4 : 1 Quai de Serbie, 69452 Lyon Cedex 06 Site 5 : 353 bd Président Wilson, 33073 Bordeaux Site 6 : 42 rue de la lère Armée, 67000 Strasbourg
Informations non incluses dans ce rapport selon les indicateurs VSME	CA 2025 Total bilan 2025 Scope 3 Non calculé Intensité carbone / € de CA Écart de rémunération F/H Heures moyennes de formation par employé en 2025 par genre <i>Ces informations ne sont pas disponibles à ce stade ou ne sont pas suivies par l'entreprise sur la période de reporting.</i>
Certifications, Labels	AU Group a obtenu une médaille Bronze EcoVadis avec un score de 61/100 en avril 2025 

[B2] Informations générales - Pratiques, politiques et/ou initiatives en faveur de la transition vers une économie plus durable

Enjeux de durabilité couverts par les pratiques, politiques et/ou initiatives

AU Group intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités et son fonctionnement interne. La gouvernance d'AU Group repose sur une organisation structurée permettant d'assurer le pilotage de ses activités, la maîtrise des risques et le respect des exigences réglementaires applicables à ses métiers. Afin d'accompagner le déploiement de sa démarche RSE, un Comité RSE a été créé en 2022. Il a pour mission de définir les priorités de l'entreprise en matière de durabilité, de suivre les actions engagées et les indicateurs associés, et de promouvoir une démarche d'amélioration continue. AU Group s'appuie également sur plusieurs politiques et procédures couvrant notamment l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption, la prévention du blanchiment d'argent, la protection des données, la sécurité de l'information et les achats responsables. Les principaux enjeux couverts par les politiques, pratiques et initiatives mises en place sont les suivants :

- social et droits humains
- santé, sécurité et bien-être au travail
- diversité, inclusion et développement des compétences
- éthique des affaires et conformité
- changement climatique
- consommation d'énergie
- numérique responsable
- protection des données et cybersécurité
- achats responsables

Disponibilité publique des politiques et pratiques	Les politiques, chartes et procédures sont disponibles en interne et/ou communiquées aux parties prenantes concernées sur demande.
Existence d'objectifs liés aux politiques mises en place	Oui. AU Group a défini ou prévoit de définir progressivement des objectifs qualitatifs et quantitatifs relatifs notamment à tous les enjeux cités ci-dessus.

Principales pratiques et initiatives mises en place

Parmi les principales initiatives déjà engagées par AU Group :

- mise en place de politiques en fonction des enjeux
- déploiement de procédures et de chartes
- mise en place de dispositifs d'alerte
- actions de sensibilisation
- organisation annuelle d'une Green Week
- mise en place d'actions concrètes auprès de prestataires identifiés
- développement d'actions en faveur du bien-être, de la formation et de la qualité de vie au travail
- formalisation progressive du reporting ESG selon le standard VSME

[C02.000] - Informations générales - Description des pratiques, politiques et/ou initiatives existantes et futures pour la transition vers une économie plus durable

La présente section décrit les principales pratiques, politiques et initiatives mises en place par AU Group en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que les actions envisagées dans le cadre de l'amélioration continue de sa démarche RSE.

C02.1 SOCIAL ET DROITS DE L'HOMME

Nous considérons que nos activités pourraient avoir des impacts potentiels directs et indirects sur les Droits Humains de nos collaborateurs(trices), clients et fournisseurs, ainsi que des impacts potentiels indirects sur les Droits Humains d'autres personnes à travers nos relations avec des entreprises clientes.

Santé et Sécurité des collaborateurs(trices)

Nous pensons que les collaborateurs(trices) doivent être traité(e)s avec respect et dignité et travailler dans un environnement exempt de harcèlement, de violence, d'intimidation et d'autres situations dangereuses ou de menaces, que ce soit en externe ou en interne. Nous mettons en place des mesures de sécurité pour protéger la sûreté, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs(trices) et nous mettons en œuvre des politiques d'entreprise et des procédures de signalement pour encourager les collaborateurs(trices) à parler, sans crainte de représailles, des problèmes qu'ils(elles) peuvent rencontrer. La santé et la sécurité de ses collaborateurs(trices) sont de la plus haute importance. Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail sain et sûr, exempt de risques reconnus et conforme à nos politiques et procédures de sécurité au travail, ainsi qu'aux lois et aux réglementations applicables en matière de santé et de sécurité. À cet effet, nous prenons des mesures raisonnables pour identifier, contrôler, et réduire les risques de dangers, de blessures et de maladies sur le lieu de travail et y remédier. Nous nous engageons à offrir à l'ensemble de nos collaborateurs(trices) un environnement de travail sûr et sain, en réalisant régulièrement des évaluations des risques en matière de santé et de sécurité, en mettant en place des procédures adaptées, ainsi qu'en déployant des actions de formation et de sensibilisation appropriées.

Les objectifs :

- Réaliser une mise à jour du DUERP au minimum une fois par an.
- Organiser des formations aux premiers secours tous les 2 ans.
- Organiser au minimum 1 action de sensibilisation santé & sécurité par an pour l'ensemble des collaborateurs(trices).

Conditions de travail

AU Group s'efforce de garantir la pleine conformité avec les lois applicables en matière de salaire, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux. En outre, nous veillons à ce qu'une rémunération équitable, des pratiques de travail équitables et des conditions de travail sûres soient assurées. En particulier, dans ce domaine, AU Group suit les directives mondiales fournies par les organisations suivantes : article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et principes 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations unies.

Nous nous engageons à offrir à l'ensemble de nos collaborateurs(trices) des conditions de travail équitables et de qualité, en veillant à garantir une rémunération adaptée, des avantages sociaux attractifs et un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les objectifs :

- Assurer un accès à la mutuelle et à la prévoyance pour 100 % des salariés concernés.
- Réaliser 100 % des entretiens annuels des collaborateurs(trices) chaque année.
- Maintenir un taux d'accès aux dispositifs d'avantages sociaux (dont titres-restaurant, chèques cadeaux) pour 100 % des salariés concernés.
- Organiser au minimum 1 action annuelle en faveur du bien-être et de la qualité de vie au travail.

Dialogue social

AU Group s'engage à maintenir un dialogue social constructif, transparent et respectueux avec l'ensemble de ses collaborateurs(trices) et représentants du personnel, lorsqu'ils sont en place conformément aux dispositions réglementaires applicables. À ce titre, l'entreprise respecte les obligations légales en matière de dialogue social, en organisant les élections professionnelles, même lorsque celles-ci aboutissent à un procès-verbal de carence.

Nous nous engageons à favoriser un climat de confiance et d'écoute au sein de l'organisation, respecter les droits des collaborateurs(trices) ainsi que les principes de dialogue social et de négociation collective applicables.

Les objectifs :

- Réaliser une enquête de satisfaction interne tous les 2 ans afin de favoriser l'expression des collaborateurs(trices).

Gestion des carrières et formation

AU Group s'engage à accompagner le développement professionnel de ses collaborateurs(trices) tout au long de leur parcours au sein de l'entreprise. Nous nous engageons à favoriser l'évolution des compétences et l'employabilité des collaborateurs(trices) et à garantir un accès équitable à la formation et aux opportunités de développement professionnel, et au mentorat.

Les objectifs :

- Réaliser 100 % des entretiens annuels des collaborateurs(trices) chaque année.
- Maintenir un accès à la formation pour 100 % des collaborateurs(trices).

Travail forcé, traite des êtres humains et travail des enfants

AU Group s'engage à respecter les conventions internationales applicables en matière de droits humains et de droit du travail et à promouvoir les droits humains fondamentaux dans l'ensemble de ses activités et auprès des parties prenantes. Nous interdisons l'utilisation de toute forme de travail des enfants et de travail forcé, y compris le travail en servitude, l'enrôlement forcé, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite humaine.

Les objectifs :

- Sensibiliser 100 % des nouveaux collaborateurs(trices) aux principes éthiques et aux droits humains lors de leur intégration.

Discrimination et harcèlement

Nous sommes attachés à l'égalité des chances et n'acceptons pas la discrimination et le harcèlement. Nous nous efforçons de maintenir des environnements de travail exempts de discrimination ou de harcèlement sur la base de la race, du sexe, de la couleur, de l'origine nationale ou sociale, de l'origine ethnique, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identification ou de l'expression sexuelle, de l'opinion politique ou de tout autre statut protégé par la loi en vigueur. Le recrutement, l'embauche, le placement, le développement, la formation, la rémunération et l'avancement chez AU Group sont basés sur les qualifications, les performances, les compétences et l'expérience. Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux ou inappropriés, les traitements injustes ou les représailles de quelle que nature que ce soit. Le harcèlement n'est toléré ni dans l'environnement de travail ni dans les situations professionnelles survenant en dehors de l'environnement de travail.

AU Group s'engage à garantir un environnement de travail respectueux, inclusif et exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence physique, psychologique ou verbale et à sensibiliser les collaborateurs(trices) aux enjeux liés au respect, à l'inclusion et aux comportements attendus en milieu professionnel.

Les objectifs :

- Sensibiliser 100 % des nouveaux collaborateurs(trices) aux principes de non-discrimination et de prévention du harcèlement lors de leur intégration.
- Réaliser au minimum 1 action annuelle de sensibilisation sur les enjeux de discrimination, harcèlement ou inclusion.
- Intégrer des principes de non-discrimination dans 100 % des offres d'emploi publiées par l'entreprise.

Droits humains des parties prenantes externes

AU Group s'engage à respecter les droits humains fondamentaux dans le cadre de ses activités et de ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes externes, notamment ses clients et ses partenaires commerciaux. Nous nous engageons à promouvoir des pratiques commerciales responsables et éthiques, à encourager nos fournisseurs et partenaires à respecter les principes fondamentaux des droits humains et du droit du travail et à maintenir un dialogue transparent et respectueux avec nos parties prenantes externes.

Les objectifs :

- Déployer une charte fournisseurs intégrant des engagements relatifs aux droits humains auprès de l'ensemble des nouveaux fournisseurs et partenaires concernés.
- Réaliser un suivi annuel des enjeux liés aux droits humains des parties prenantes externes.

SOCIAL - Les principales pratiques et initiatives mises en place

- Mise en place d'une charte télétravail afin de formaliser les modalités d'organisation du travail à distance.
- Formalisation et mises à jour régulières du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), conformément aux exigences réglementaires.
- Déploiement d'un SIRH permettant de structurer la gestion des ressources humaines et le suivi des collaborateurs(trices).
- Réalisation des entretiens annuels d'évaluation via l'outil SIRH Lucca.
- Mise en place d'une procédure d'évacuation incendie et sensibilisation des équipes aux consignes de sécurité.
- Réalisation de formations aux premiers secours.
- Organisation d'une "Green Week" annuelle visant à favoriser le bien-être au travail, avec des activités anti-stress et des actions de sensibilisation.
- Mise en place d'un congé paternité conformément à la convention collective applicable.
- Proposition de garanties de mutuelle santé aux salariés.
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction interne tous les deux ans afin de recueillir les retours des collaborateurs(trices).
- Mise en place d'avantages sociaux pour les collaborateurs(trices) (chèques vacances, chèques cadeaux, Swile, cadeaux de fin d'année).
- Suivi d'un plan de formation et accès régulier à des formations pour les collaborateurs(trices).
- Déploiement d'un programme de mentorat favorisant le développement des compétences et l'accompagnement des équipes.
- Intégration des principes de non-discrimination dans les processus de recrutement et les offres d'emploi.
- Affichage et communication des dispositifs de prévention du harcèlement.
- Mise en place d'une procédure d'alerte permettant la remontée de situations sensibles ou non conformes.

C02.2 ÉTHIQUE

AU Group a adopté des mesures organisationnelles et fixé des procédures administratives afin de mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts.

Anti-corruption

AU Group et l'ensemble de ses collaborateurs(trices) doivent, à tout moment, respecter les législations nationales et internationales en vigueur en matière de lutte contre la fraude et la corruption sous toutes leurs formes, qu'elles soient publiques ou privées, actives ou passives, commises par toute personne agissant en leur nom, ainsi que tous les embargos commerciaux qui pourraient s'appliquer à leurs relations contractuelles. Nous nous engageons à prévenir toute situation de corruption active ou passive dans le cadre de nos activités, à promouvoir des pratiques commerciales loyales, transparentes et conformes à la réglementation applicable, à sensibiliser les collaborateurs(trices) aux enjeux d'éthique des affaires et de prévention de la corruption et à mettre à disposition des collaborateurs(trices) des dispositifs de remontée d'alerte adaptés.

Conflit d'intérêts

AU GROUP s'engage à servir les intérêts de ses clients de manière honnête, équitable et professionnelle. Nous proposons des services d'intermédiation en assurances-crédit, caution, affacturage, risques politiques et fraude, ce qui couvre un vaste éventail d'activités impliquant de nombreuses parties. La protection des intérêts de notre clientèle est notre préoccupation première. Dès lors, notre politique décrit la manière dont :

- nous identifions les circonstances qui peuvent donner naissance à des situations préjudiciables pour les intérêts de nos clients ;
- nous évitons en première instance les possibles conflits d'intérêts ;
- nous avons mis au point les techniques et systèmes appropriés afin de gérer les conflits d'intérêts qui pourraient survenir ;
- nous maintenons à jour ces systèmes afin d'éviter les conflits d'intérêts qui pourraient nuire aux intérêts de nos clients.

Fraude

AU Group s'engage à exercer ses activités avec intégrité, transparence et responsabilité, et applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude ou de pratique illégale visant à obtenir un avantage injustifié. Nous nous engageons à promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité au sein de l'entreprise, prévenir les comportements frauduleux et les pratiques illégales, sensibiliser les collaborateurs(trices) aux risques de fraude et aux bonnes pratiques professionnelles, encourager la remontée des situations suspectes ou contraires à l'éthique et renforcer la vigilance et les contrôles internes sur les sujets liés à la fraude.

Anti-blanchiment

AU Group s'engage à exercer ses activités dans le respect des réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités illicites. Les procédures mises en place permettent de détecter le niveau de risque de nos relations d'affaires au regard du blanchiment des fonds en provenance d'activités criminelles, ou à financer directement ou indirectement des activités liées au terrorisme. Nous nous engageons à prévenir toute utilisation de nos activités à des fins de blanchiment d'argent ou de financement illégal, promouvoir des pratiques professionnelles transparentes, éthiques et conformes à la réglementation applicable, sensibiliser les collaborateurs(trices) et mettre en place des mécanismes de vigilance et de remontée des situations suspectes.

Gestion responsable de l'information

AU Group s'engage à assurer une gestion responsable, sécurisée et confidentielle des informations et données traitées dans le cadre de ses activités, conformément aux réglementations applicables, notamment le RGPD. Nous nous engageons à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et systèmes d'information, sensibiliser régulièrement les collaborateurs(trices) aux enjeux de sécurité de l'information et de protection des données personnelles, mettre en place des mesures techniques et organisationnelles adaptées afin de prévenir les risques de cyberattaque, de fuite ou de perte de données, encadrer les accès, habilitations et échanges de données afin de limiter les risques de sécurité, assurer un suivi des incidents, des sauvegardes et de la continuité d'activité et sélectionner des sous-traitants présentant des garanties suffisantes en matière de sécurité et de protection des données.

Les objectifs liés à l'enjeu ÉTHIQUE:

- Sensibiliser 100 % des nouveaux collaborateurs(trices) aux principes d'éthique et de lutte contre la corruption lors de leur intégration.
- Réaliser au minimum 1 action annuelle de sensibilisation à l'éthique des affaires et à la prévention de la corruption.
- Assurer le traitement et le suivi de 100 % des situations ou alertes signalées.

ÉTHIQUE - Les principales pratiques et initiatives mises en place

- Mise en place d'une procédure d'onboarding des assureurs et partenaires courtiers afin d'encadrer les relations d'affaires et les exigences de conformité.
- Formalisation d'une procédure de prévention de la corruption et des pratiques contraires à l'éthique.
- Mise en place d'une procédure interne de prévention et de gestion des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme
- Suivi et mise à jour de la cartographie des risques de l'entreprise.
- Déploiement d'une procédure d'audit interne visant à renforcer le contrôle et la conformité des pratiques internes.
- Mise en place d'une procédure spécifique relative aux transactions sensibles.

- Réalisation de formations et actions de sensibilisation sur des sujets tels que le RGPD et le numérique responsable.
- Mise à disposition d'une procédure d'alerte permettant aux parties prenantes de signaler tout problème lié à la sécurité de l'information ou à l'éthique.
- Suivi de la cartographie des risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité.
- Mise en place d'un questionnaire de sécurité destiné aux sous-traitants et partenaires concernés.
- Déploiement d'un calendrier de conservation des documents et données conformément aux exigences réglementaires.
- Sécurisation des données et des échanges via l'utilisation d'outils et dispositifs sécurisés.
- Intégration de clauses de confidentialité dans les contrats conclus avec les partenaires et prestataires.
- Mise en place d'une charte informatique encadrant l'utilisation des systèmes d'information et les règles de sécurité applicables aux collaborateurs(trices).

C02.3 ENVIRONNEMENT

Conscient des enjeux environnementaux et climatiques actuels, AU Group s'engage à intégrer progressivement des pratiques plus responsables dans l'ensemble de ses activités. Le groupe veille à réduire l'impact environnemental de son fonctionnement, notamment à travers la maîtrise des consommations d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction et la maîtrise des déchets, le développement de pratiques numériques responsables et la sensibilisation des collaborateurs(trices) aux enjeux environnementaux. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de contribution à une économie plus durable.

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

AU Group s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités en maîtrisant ses consommations d'énergie et en limitant ses émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, nous nous engageons à améliorer l'efficacité énergétique de nos activités et équipements, encourager des pratiques de travail et des usages numériques plus responsables, sensibiliser les collaborateurs(trices) aux enjeux climatiques et énergétiques, favoriser des modes de déplacement plus durables et suivre progressivement nos impacts environnementaux et climatiques afin d'identifier des axes d'amélioration.

Les objectifs :

- Réaliser un suivi annuel des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.
- Sensibiliser 100 % des nouveaux collaborateurs(trices) aux bonnes pratiques environnementales et énergétiques lors de leur intégration.
- Réaliser au minimum 1 action annuelle de sensibilisation aux enjeux climatiques, énergétiques ou au numérique responsable.
- Déployer progressivement des actions visant à réduire les consommations énergétiques liées aux équipements et usages numériques de l'entreprise.
- Intégrer des critères environnementaux dans les réflexions relatives aux déplacements professionnels et aux achats d'équipements.

Déchets

AU Group s'engage à réduire les déchets générés par ses activités et à promouvoir des pratiques favorisant la prévention, le tri, le recyclage et la réduction des consommations inutiles. Dans ce cadre, nous nous engageons à limiter la production de déchets liés à nos activités et à nos usages quotidiens, favoriser le tri et le recyclage des déchets lorsque cela est possible, encourager la réduction des consommations papier et des impressions, promouvoir des pratiques numériques responsables afin de limiter les déchets liés aux équipements et aux usages et sensibiliser les collaborateurs(trices) aux bonnes pratiques de gestion des déchets.

Les objectifs :

- Réaliser un suivi annuel des principales actions mises en place en matière de réduction et gestion des déchets.
- Sensibiliser 100 % des nouveaux collaborateurs(trices) aux bonnes pratiques environnementales et de tri lors de leur intégration.
- Réaliser au minimum 1 action annuelle de sensibilisation à la réduction des déchets ou au numérique responsable.

Promotion et services environnementaux

AU Group s'engage à promouvoir progressivement des pratiques plus responsables auprès de ses collaborateurs(trices), clients, partenaires et fournisseurs, et à intégrer les enjeux environnementaux dans sa démarche globale de responsabilité sociétale. Nous nous engageons à sensibiliser ses parties prenantes aux enjeux environnementaux et climatiques et à encourager des pratiques de travail et des usages numériques plus responsables tout en promouvant des solutions et démarches contribuant à la réduction des impacts environnementaux.

Les objectifs :

- Réaliser au minimum 1 action annuelle de sensibilisation aux enjeux environnementaux et climatiques auprès des parties prenantes.
- Intégrer progressivement des thématiques ESG ou environnementales dans les échanges et démarches menés avec les parties prenantes concernées.

ENVIRONNEMENT - Les principales pratiques et initiatives mises en place

- Mise en place d'une procédure relative aux véhicules de société afin d'encadrer les usages et favoriser une mobilité plus responsable.
- Déploiement d'une charte mobilité visant à encourager des modes de déplacement plus durables.
- Installation de bornes de recharge et commande de véhicules de fonction hybrides.
- Mise en place d'un contrat PRO voyage qui encourage l'utilisation du train pour limiter les émissions de GES.
- Organisation annuelle d'une "Green Week" incluant de nombreuses actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux et climatiques.
- Affichage et diffusion du Guide Vert IT afin de promouvoir les bonnes pratiques de numérique responsable auprès des collaborateurs(trices).
- Organisation d'"Eco Data Challenges" destinés à sensibiliser les équipes aux impacts environnementaux du numérique et des données.
- Approvisionnement des bureaux via une offre EDF intégrant une part d'électricité d'origine renouvelable.
- Migration vers un nouveau serveur afin de contribuer à la réduction des impacts environnementaux liés au numérique.
- Mise en place de mesures visant à limiter, trier et réduire les déchets générés par les activités de l'entreprise.
- Recours à un prestataire engagé pour la gestion et la valorisation des déchets.
- Développement d'une offre de bonification RSE destinée aux assureurs afin d'encourager les démarches responsables.
- Installation de fontaines à eau raccordées au réseau d'eau potable.
- Organisation d'événements et d'actions de sensibilisation sur les enjeux climatiques et environnementaux.

- Réalisation d'audits énergétiques afin d'identifier des pistes d'amélioration de la performance énergétique.
- Remplacement des éclairages par des équipements LED plus économes en énergie.
- Don de matériel informatique en interne afin de prolonger la durée de vie des équipements.
- Don de mobilier aux collaborateurs(trices) dans une logique de réemploi et de réduction des déchets.

C02.4 ACHATS RESPONSABLES

Pratiques environnementales des fournisseurs

AU Group s'engage à ce que les processus d'achats mis en œuvre au sein de l'entreprise soient en accord avec sa démarche RSE. Les fournisseurs et partenaires sont également sélectionnés selon des critères sociaux, environnementaux et éthiques. Notre Politique d'Achats vise à promouvoir des pratiques d'achats qui minimisent les impacts environnementaux, favorisent l'inclusion et la sécurité des collaborateurs(trices), et respectent les principes éthiques et les droits humains. Nous contribuons ainsi au respect des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, notamment les objectifs "Travail décent et croissance économique" et "Consommation et production responsables". Nous nous engageons à réduire les impacts environnementaux liés à nos achats, encourager l'inclusion, la sécurité et la diversité dans notre chaîne d'approvisionnement et promouvoir des pratiques éthiques et respectueuses des droits humains.



AU Group s'engage à intégrer des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans ses pratiques d'achats et dans la gestion de ses relations avec ses partenaires commerciaux en sélectionnant autant que possible des fournisseurs partageant ses engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Pratiques sociales des fournisseurs

AU Group s'engage à intégrer des critères sociaux et éthiques dans ses pratiques d'achats et dans la gestion de ses relations avec ses fournisseurs et partenaires commerciaux. Nous nous engageons à collaborer avec des fournisseurs respectant les droits humains et les normes fondamentales du travail.

Les objectifs :

- Réaliser un suivi périodique des engagements RSE des principaux fournisseurs et partenaires.
- Encourager l'augmentation progressive des achats de produits ou services présentant des caractéristiques environnementales favorables (dont démarche RSE, réemploi, recyclabilité, labels, seconde main).

ACHATS RESPONSABLES - Les principales pratiques et initiatives mises en place

- Mise en place d'une Charte Fournisseurs Responsables
- Déploiement d'une procédure interne d'achats responsables
- Mise en place d'une évaluation fournisseurs incluant un questionnaire RSE
- Réalisation d'achats auprès d'ESAT
- Promotion des achats locaux
- Sélection de fournisseurs engagés dans des démarches RSE ou disposant de pratiques responsables.

[B3] - Environnement

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
ENVIRONNEMENT	2024	2025
Total des émissions calculées (tCO ₂ e)	ND	148
Total des émissions brutes de GES du scope 1 (tCO ₂ e)	ND	126
Total des émissions brutes de GES du scope 2 (tCO ₂ e)	ND	22
Total des émissions brutes de GES du scope 3 (tCO ₂ e)	ND	ND
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (tCO ₂ e / collaborateur)	ND	1,5
Consommation totale d'énergie (kWh)	ND	213 664
Consommation totale d'énergie renouvelable (4,7%) (kWh)	ND	10 042
Consommation de gaz (kWh)	ND	26 000
Consommation CPCU (kWh)	ND	88 500
Consommation réseau froid urbain (kWh)	ND	4 500
Taux d'électrification de la flotte	ND	23%

Selon les informations communiquées par le fournisseur d'énergie, 4,7 % de l'énergie totale consommée provient de sources renouvelables.

AU Group a réalisé son premier calcul des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, couvrant les émissions directes liées aux véhicules de fonction et aux fluides frigorigènes, ainsi que les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie des différents bureaux, sur les données de 2025. Cette première évaluation a permis d'estimer les émissions à 148 tCO₂e, soit une intensité carbone de 1,5 tCO₂e par collaborateur, et d'identifier les principaux postes émetteurs afin d'orienter les futures actions de réduction.

Cette première démarche constitue une étape importante dans la structuration de la stratégie climat d'AU Group. L'entreprise prévoit de réaliser un futur bilan carbone intégrant progressivement les émissions du scope 3, afin d'obtenir une vision plus complète de son empreinte environnementale.

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue et de sa contribution à la lutte contre le changement climatique, AU Group se fixe comme objectif de **réduire ses émissions de GES des scopes 1 et 2 de 20 % d'ici 2030**, par rapport à l'année de référence 2025 pour les scopes 1 et 2. Les objectifs de réduction des émissions du scope 3 seront définis à l'issue de leur première évaluation, sur la base des résultats obtenus et des principaux postes d'émissions identifiés. Les résultats seront suivis régulièrement au moins tous les 2 ans afin d'évaluer les progrès réalisés et d'adapter les actions mises en œuvre si nécessaire.

INDICATEUR	RÉFÉRENCE 2025	OBJECTIFS DE RÉDUCTION 2030 20%	OBJECTIFS 2030 APRÈS RÉDUCTION DE 20%
ENVIRONNEMENT		Réduction de tCO ₂ e	tCO ₂ e
Total des émissions calculées (tCO ₂ e)	148	- 29,6	118,4
Total des émissions brutes de GES du scope 1 (tCO ₂ e)	126	- 25,2	100,8
Total des émissions brutes de GES du scope 2 (tCO ₂ e)	22	- 4,4	17,6
Total des émissions brutes de GES du scope 3 (tCO ₂ e)	ND	ND	ND
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (tCO ₂ e / collaborateur)	1,5		1,2

[B6] - Environnement

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
ENVIRONNEMENT	2024	2025
Consommation d'eau (m³)	ND	11

Les données de consommation d'eau ne sont actuellement disponibles que pour le site de Lyon.

[B7] - Environnement

L'entreprise applique-t-elle des principes d'économie circulaire ? Oui.

Description de la manière dont les principes d'économie circulaire sont appliqués

AU Group intègre progressivement des principes d'économie circulaire dans son fonctionnement interne afin de limiter les déchets, favoriser le réemploi et prolonger la durée de vie des équipements et ressources utilisés dans le cadre de ses activités.

Les principales actions mises en place incluent notamment :

- le reconditionnement, le réemploi et le don de matériel informatique afin de prolonger la durée de vie des équipements numériques
- le don et le réemploi de mobilier de bureau
- la mise en place de mesures visant à réduire les déchets et favoriser le tri
- le recours à des prestataires engagés pour la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets
- la réduction des consommations inutiles et la promotion de pratiques de numérique responsable

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
ENVIRONNEMENT	2024	2025
Poids total des déchets (kg)	ND	645
% des déchets triés à la source	ND	100%
% de déchets valorisés	ND	100%
Poids total des déchets non dangereux (kg)	ND	645
Poids total des déchets dangereux (kg)	ND	0
Collecte de capsules usagées de café (kg)	ND	99
Marc de café valorisé (kg) en méthanisation et compost agricole (kg)	ND	90
Poids net des cartouches laser collectées (kg)	8,6	18,8
Nombre de partenariats avec des entreprises engagées pour la gestion des déchets	1	1

[B8] - Social

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
SOCIAL	2024	2025
Nombre d'heures travaillées	140616	148176
Nombre d'employés permanents (CDI + alternants)	93	98
Nombre d'employés (CDD)	0	0
Nombre d'alternants (inclus dans l'effectif global)	4	5
Nombre de problèmes de santé liés au travail	0	0
Nombre moyen d'heures de formation par employé	6h	6h
Pourcentage de femmes employées dans l'ensemble de l'organisation	55%	56%
Nombre de femmes dans les effectifs	51	54
Nombre d'hommes dans les effectifs	42	44
Taux de rotation du personnel	4,4%	7,4%

[B9] - Social - Effectifs - Santé et sécurité

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
SOCIAL	2024	2025
Taux d'absentéisme	4,56%	3,24%
Nombre d'employés formés aux questions de santé et de sécurité	8	0 (tous les 2 ans)
Nombre d'évaluations des risques menées en matière de santé et de sécurité des employés	1	1
Nombre d'accidents du travail enregistrables sur la période de reporting	0	0
Nombre de décès liés au travail (accidents et maladies professionnelles)	0	0

[B10] - Social - Effectifs - Rémunération, dialogue social et formation

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
SOCIAL	2024	2025
% de collaborateurs(trices) couverts par une convention collective	100%	100%
% de salariés qui perçoivent une rémunération supérieure au salaire minimum légal applicable en France (SMIC) ainsi qu'aux minimas de la convention collective des courtiers d'assurance	100%	100%
% d'employés bénéficiant d'une couverture médicale	100%	100%
Taux de satisfaction des employés	3,9/5	Prévu en 2026
Nombre de travailleurs couverts par les représentants des travailleurs	PV de carence	PV de carence
% de travailleurs couverts par des conventions collectives	100%	100%
Nombre de formations professionnelles dispensées	37	28
Nombre d'employés disposant d'un plan de développement personnel	100%	100%
Nombre de cas de recrutement interne (mobilité interne)	1	2

[C1] — Informations générales

À partir de l'analyse de matérialité et des entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic RSE 2024, les principaux enjeux identifiés pour AU Group sont les suivants :

- **Éthique, conformité et transparence des pratiques** : Prévention de la corruption, conformité réglementaire, sécurité des données et transparence des pratiques commerciales.
- **Satisfaction et protection des clients** : Qualité de service, accompagnement client, confidentialité et gestion responsable de l'information
- **Bien-être, conditions de travail et développement des collaborateurs(trices)** : Télétravail, santé et sécurité, formation, développement des compétences et qualité de vie au travail.
- **Numérique responsable et réduction de l'impact environnemental** : Réduction des impacts liés au numérique, consommation énergétique, mobilité et déchets.
- **Gouvernance RSE et achats responsables** : Structuration de la stratégie RSE, pilotage ESG, politique achats responsables et engagement des parties prenantes.

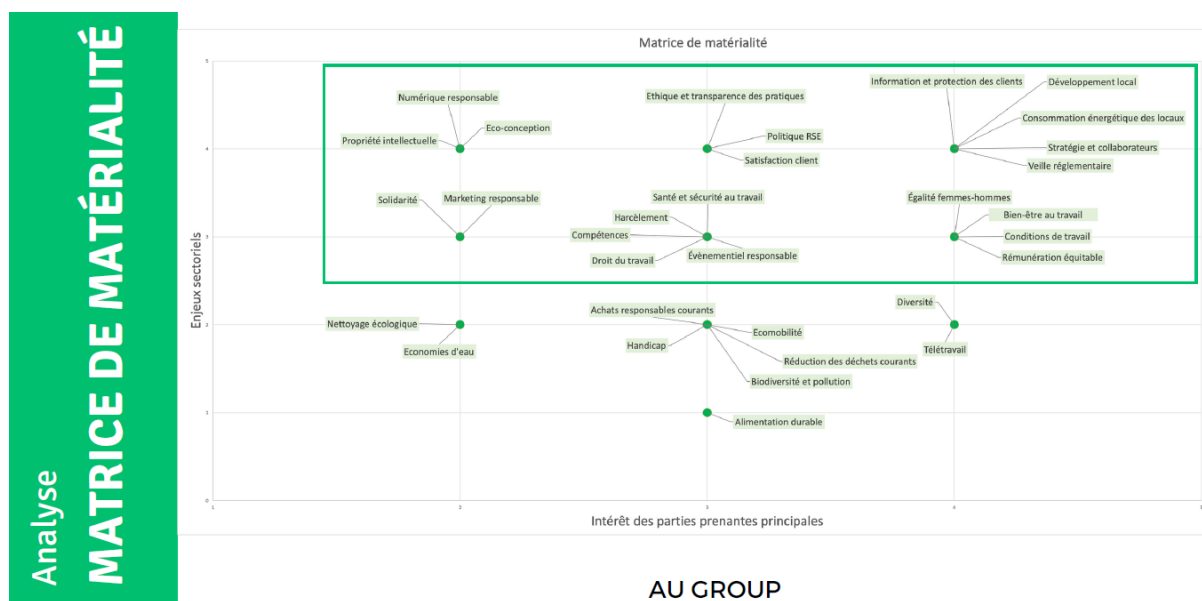
La démarche d'AU Group s'inscrit dans les principes portés par les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Conformément à sa démarche de matérialité, l'entreprise a identifié cinq ODD prioritaires sur lesquels elle concentre ses engagements, ses actions et ses indicateurs, tout en contribuant plus largement à l'ensemble des objectifs à travers ses activités et ses relations avec ses parties prenantes : ODD 3, ODD 5, ODD 8, ODD 12, ODD 13.



Les parties prenantes identifiées

Type	Parties prenantes	Enjeux principaux	Canaux de dialogue	Fréquence
Interne	collaborateurs(trices)	Conditions de travail, télétravail, rémunération, formation, QVT	Entretiens annuels, réunions, enquêtes internes, intranet	Quotidien / Annuel
Interne	Direction / Board	Gouvernance, stratégie RSE, conformité, performance ESG	CODIR, reporting ESG, réunions stratégiques	Mensuel / Trimestriel
Clients	PME et grands groupes internationaux	Qualité de service, éthique, protection des données, accompagnement	Réunions clients, enquêtes satisfaction, suivi commercial	Régulier
Partenaires	Assureurs, banques, courtiers	Conformité, transparence, sécurité de l'information	Réunions, contrats, audits, échanges commerciaux	Régulier
Fournisseurs / prestataires	Prestataires IT, services généraux, événementiel	Achats responsables, sécurité, conformité	Questionnaires, contrats, évaluations fournisseurs	Annuel
Parties prenantes locales	Associations, collectivités, acteurs locaux	Développement territorial, événements locaux	Événements, partenariats locaux	Ponctuel

Analyse de matérialité – 2024

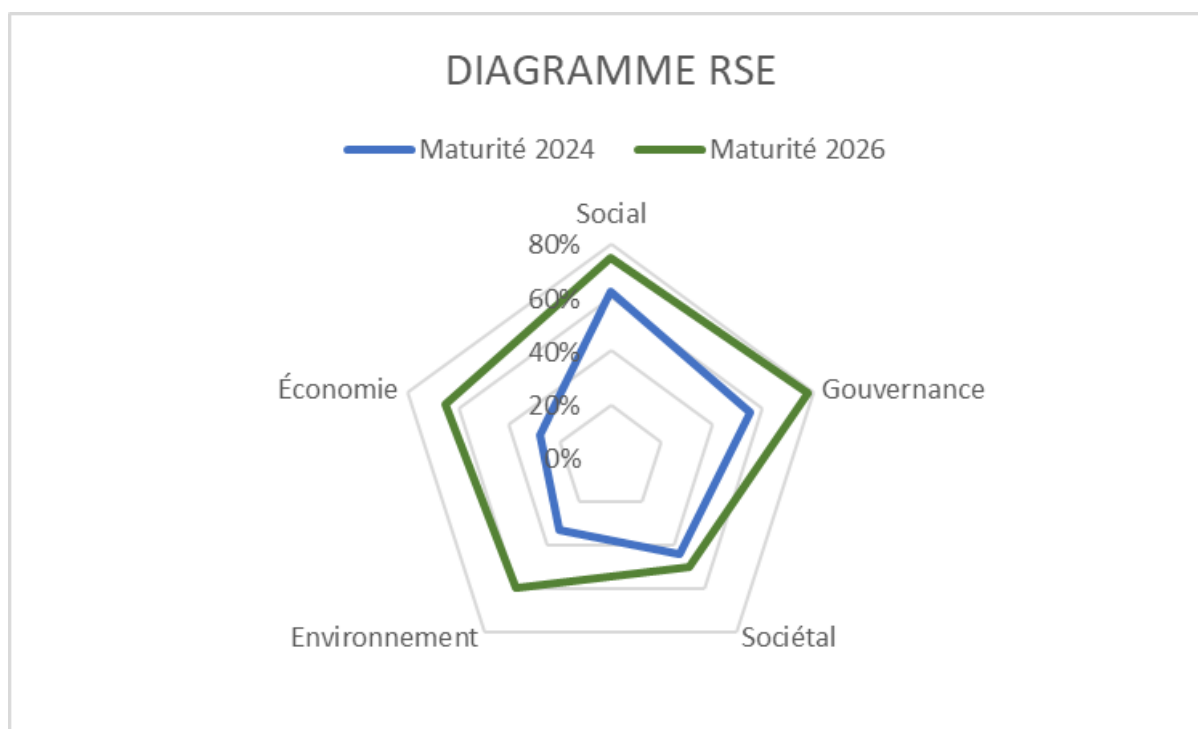


L'analyse de matérialité réalisée en 2024 met en avant plusieurs enjeux considérés comme prioritaires à la fois par les parties prenantes et au niveau sectoriel.

Enjeux les plus matériels identifiés :

- Éthique et transparence des pratiques
- Information et protection des clients
- Développement local
- Consommation énergétique des locaux
- Stratégie et collaborateurs(trices)
- Bien-être au travail
- Conditions de travail
- Satisfaction client
- Numérique responsable
- Égalité femmes-hommes
- Santé et sécurité au travail
- Achats responsables
- Politique RSE

Evolution du diagramme RSE



Principaux risques et opportunités ESG identifiés

Dans le cadre de sa démarche RSE et de son analyse de matérialité, AU Group a identifié plusieurs risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir un impact sur ses activités, ses parties prenantes et sa performance à long terme.

1/ Cybersécurité et protection des données

Les activités d'AU Group impliquent le traitement de données sensibles et confidentielles relatives à ses clients, partenaires et collaborateurs(trices). Les risques liés à la cybersécurité, aux violations de données ou aux incidents informatiques pourraient avoir des impacts opérationnels, réglementaires et réputationnels significatifs.

Afin de limiter ces risques, l'entreprise met en œuvre des mesures de sécurité informatique, des procédures internes, des formations de sensibilisation ainsi que des dispositifs de gestion des accès et des incidents.

2/ Conformité réglementaire et éthique des affaires

En tant qu'acteur du secteur du courtage et de la gestion des risques, AU Group évolue dans un environnement fortement réglementé. Les risques liés à la non-conformité, à la corruption, au blanchiment d'argent ou aux conflits d'intérêts pourraient entraîner des impacts juridiques, financiers et réputationnels.

L'entreprise a mis en place plusieurs politiques, procédures et dispositifs de contrôle visant à renforcer la conformité et promouvoir une conduite responsable des affaires.

3/ Changement climatique et impacts environnementaux

Bien que les activités d'AU Group présentent des impacts environnementaux directs relativement limités, les enjeux liés au changement climatique, aux consommations énergétiques, aux déplacements professionnels et au numérique responsable constituent des sujets de vigilance croissants.

L'entreprise poursuit progressivement ses actions visant à réduire ses impacts environnementaux et à renforcer le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre.

4/ Réputation et attentes des parties prenantes

Les attentes croissantes des clients, partenaires, investisseurs et collaborateurs(trices) en matière d'ESG exposent l'entreprise à des risques réputationnels en cas d'insuffisance des pratiques environnementales, sociales ou éthiques.

À l'inverse, une démarche RSE structurée constitue également une opportunité de renforcer la confiance des parties prenantes, la qualité des relations d'affaires et l'attractivité de l'entreprise.

5/ Attractivité, engagement et fidélisation des talents

Dans un contexte de forte concurrence sur les profils qualifiés, la capacité à attirer, développer et fidéliser les collaborateurs(trices) représente un enjeu stratégique pour AU Group.

Les politiques mises en place en matière de qualité de vie au travail, de télétravail, de formation, de diversité et de développement des compétences contribuent à renforcer l'engagement des collaborateurs(trices) et l'attractivité de l'entreprise.

[C2] - Informations générales - Description des pratiques, politiques et/ou initiatives futures en faveur de la transition vers une économie plus durable

ETHIQUE	2024	2025
Nombre d'incidents signalés au travers de la procédure d'alerte	0	0
Nombre d'incidents de corruption confirmés	0	0
Nombre de personnes formées à l'éthique	66	87
Taux de collaborateurs(trices) formés à l'éthique	71%	89%
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption	0	0
Montant total des amendes (€)	0	0
ACHATS RESPONSABLES	2024	2025
Nombre de fournisseurs ciblés	ND	32
% de fournisseurs avec démarche RSE	ND	41%
% de fournisseurs certifiés	ND	25%
% de fournisseurs disposant d'une démarche de mesure de leur empreinte carbone	ND	34%
% de fournisseurs ayant signé la Charte Partenaires Commerciaux	0%	6%
Pourcentage de fournisseurs ciblés ayant fait l'objet d'une évaluation RSE avec questionnaire	0%	6%
Nombre de personnes ayant reçu une formation sur les achats responsables	1	1
Nombre d'ESAT partenaires	4	4

Annexe 1 - Méthodologie de calcul

Périmètre et méthodologie

En 2026, AU Group réalise un premier calcul de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) portant sur les scopes 1 et 2 des données 2025. Le périmètre de l'étude couvre les activités des 6 bureaux de l'entreprise situés à Paris, Wasquehal, Nantes, Bordeaux, Lyon et Strasbourg. Les calculs ont été réalisés à partir des données d'activité collectées auprès des différents sites, puis converties en émissions de CO₂ équivalent (CO₂e) à l'aide des facteurs d'émission de la Base Empreinte® de l'ADEME.

La formule générale utilisée est la suivante :

$$\text{Émissions de GES (kgCO}_2\text{e)} = \text{Donnée d'activité} \times \text{Facteur d'émission}$$

Émissions prises en compte

Scope 1 – Émissions directes

Le scope 1 couvre les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Pour AU Group, les postes considérés sont :

- la consommation de carburant des véhicules de fonction ;
- les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes des systèmes de climatisation.

Scope 2 – Émissions indirectes liées à l'énergie

Le scope 2 couvre les émissions indirectes associées à l'énergie achetée et consommée par l'entreprise. Les postes pris en compte sont :

- la consommation d'électricité des bureaux, y compris la recharge des véhicules hybrides ;
- les consommations de gaz naturel ;
- les consommations de réseau de chaleur et de froid ;
- les consommations énergétiques associées aux espaces de coworking.

L'intensité carbone est calculée en rapportant les émissions totales de gaz à effet de serre au nombre total de collaborateurs(trices) de l'entreprise :

$$\text{Intensité carbone} = \text{Émissions totales de GES} / \text{Nombre de collaborateurs(trices)}$$

Limites du calcul

Le scope 3, qui couvre les autres émissions indirectes (dont achats, déplacements professionnels, trajets domicile-travail, équipements numériques, déchets), n'a pas été intégré dans le calcul 2026 sur les données 2025. Son évaluation est envisagée dans le

cadre d'un futur bilan carbone afin d'obtenir une vision plus exhaustive de l'empreinte environnementale de l'entreprise.

Sources de données complémentaires

D'autres indicateurs environnementaux et sociaux présentés dans ce rapport ont été établis à partir des sources suivantes :

- Déchets : données issues des rapports transmis par le prestataire en charge du tri et de la gestion des déchets ;
- Eau : données collectées à partir des factures annuelles de consommation ;
- Formation : données issues du bilan annuel de formation ;
- Absentéisme : données collectées et consolidées par le service Ressources Humaines.

Annexe 2 - Glossaire

Achats responsables	Pratiques d'achats intégrant des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs et prestataires.
Bilan Carbone®	Méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développée initialement par l'ADEME permettant d'évaluer l'impact carbone d'une organisation, d'une activité ou d'un événement.
CPCU	Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain. Réseau de chauffage urbain alimentant certains bâtiments en chaleur à partir de différentes sources énergétiques.
DUERP	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Document réglementaire recensant les risques professionnels auxquels les salariés peuvent être exposés ainsi que les mesures de prévention associées.
PSSI	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail.
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
GES	Gaz à effet de serre
Green Week	Semaine d'actions et de sensibilisation organisée en interne autour des enjeux environnementaux, climatiques et du bien-être au travail
Intensité carbone	Ratio permettant de rapporter les émissions de gaz à effet de serre à une unité d'activité (par collaborateur dans ce cas)
KPI	Key Performance Indicator
ODD	Objectifs de Développement Durable
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
ND	Non disponible (donnée)

Annexe 3 - Liste des politiques et procédures

Gouvernance, éthique et conformité

- Procédure d'onboarding des assureurs et partenaires courtiers
- Procédure anti-corruption
- Procédure interne anti-blanchiment
- Procédure relative aux transactions sensibles
- Procédure d'audit interne
- Procédure d'alerte
- PSSI
- Charte informatique

Ressources humaines, social et droits humains

- Politique relative aux droits humains
- Charte télétravail
- Procédure d'évacuation incendie
- Processus d'entretiens annuels via Lucca
- SIRH
- Programme de mentorat
- Politique de prévention de la discrimination et du harcèlement
- Dispositif de remontée d'alerte interne

Environnement

- Charte mobilité
- Procédure relative aux véhicules de société
- Guide Vert IT
- Politique environnementale
- Politique de gestion des déchets
- Politique relative au numérique responsable

Achats responsables et fournisseurs

- Charte Fournisseurs Responsables
- Procédure interne d'achats responsables

Annexe 4 - Tableaux des indicateurs ESG

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
ENVIRONNEMENT	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
Total des émissions calculées (tCO ₂ e)	ND	148
Total des émissions brutes de GES du scope 1 (tCO ₂ e)	ND	126
Total des émissions brutes de GES du scope 2 (tCO ₂ e)	ND	22
Total des émissions brutes de GES du scope 3 (tCO ₂ e)	ND	ND
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (tCO ₂ e / collaborateur)	ND	1,5
Consommation totale d'énergie (kWh)	ND	213 664
Consommation totale d'énergie renouvelable (4,7%) (kWh)	ND	10 042
Consommation de gaz (kWh)	ND	26 000
Consommation CPCU (kWh)	ND	88 500
Consommation réseau froid urbain (kWh)	ND	4 500
% électrification de la flotte	ND	23%
Consommation d'eau (m³) Bureau de Lyon	ND	11
Poids total des déchets (kg)	ND	645
% des déchets triés à la source	ND	100%
% de déchets valorisés	ND	100%
Poids total des déchets non dangereux (kg)	ND	645
Poids total des déchets dangereux (kg)	ND	0
Collecte de capsules usagées de café (kg)	ND	99
Marc de café valorisé (kg) en méthanisation et compost agricole (kg)	ND	90
Poids net des cartouches laser collectées (kg)	8,6	18,8
Nombre de partenariats avec des entreprises engagées pour la gestion des déchets	1	1
SOCIAL	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
Nombre d'heures travaillées	140616	148176
Nombre d'employés permanents (CDI + alternants)	93	98
Nombre d'employés (CDD)	0	0
Nombre d'alternants (inclus dans l'effectif global)	4	5
Nombre de problèmes de santé liés au travail	0	0

Nombre moyen d'heures de formation par employé	6h	6h
Pourcentage de femmes employées dans l'ensemble de l'organisation	55%	56%
Nombre de femmes dans les effectifs	51	54
Nombre d'hommes dans les effectifs	42	44
Taux de rotation du personnel	4,4%	7,4%
Taux d'absentéisme	4,56%	3,24%
Nombre d'employés formés aux questions de santé et de sécurité	8	0 (tous les 2 ans)
Nombre d'évaluations des risques menées en matière de santé et de sécurité des employés	1	1
Nombre d'accidents du travail enregistrables sur la période de reporting	0	0
Nombre de décès liés au travail (accidents et maladies professionnelles)	0	0
Pourcentage de collaborateurs(trices) couverts par une convention collective	100%	100%
Pourcentage de salariés qui perçoivent une rémunération supérieure au salaire minimum légal applicable en France (SMIC) ainsi qu'aux minimas de la convention collective des courtiers d'assurance.	100%	100%
% d'employés bénéficiant d'une couverture médicale	100%	100%
Taux de satisfaction des employés	3,9/5	prévu en 2026
Nombre de travailleurs couverts par les représentants des travailleurs	PV de carence	PV de carence
% de travailleurs couverts par des conventions collectives	100%	100%
Nombre de formations professionnelles dispensées	37	28
Nombre d'employés disposant d'un plan de développement personnel	100%	100%
Nombre de cas de recrutement interne (mobilité interne)	1	2
ETHIQUE	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
Nombre d'incidents signalés au travers de la procédure d'alerte	0	0
Nombre d'incidents de corruption confirmés	0	0
Nombre de personnes formées à l'éthique	66	87
Taux de collaborateurs(trices) formés à l'éthique	71%	89%
ACHATS RESPONSABLES	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025
Nombre de fournisseurs ciblés	ND	32
% de fournisseurs avec démarche RSE	ND	41%

% de fournisseurs certifiés	ND	25%
% de fournisseurs disposant d'une démarche de mesure de leur empreinte carbone	ND	34%
% de fournisseurs ayant signé la Charte Partenaires Commerciaux	0%	6%
Pourcentage de fournisseurs ciblés ayant fait l'objet d'une évaluation RSE avec questionnaire	0%	6%
Nombre de personnes ayant reçu une formation sur les achats responsables	1	1
Nombre d'ESAT partenaires	4	4